

Paris, le 11 janvier 2011

## **Aide à Haïti - Bilan d'étape, un an après le séisme.**

Le séisme qui a frappé Haïti est absolument sans précédent, tant par le nombre des victimes, celui des sans abris, le volume des gravats, que par son impact économique. Il a touché un pays dont les capacités institutionnelles étaient souvent faibles. Dès le lendemain de cette catastrophe, il était évident pour tous les acteurs que la reconstruction, en mieux et non à l'identique, prendrait de nombreuses années. Les sommes promises à la conférence de New York, fin mars, portaient d' ailleurs pour une part sur la longue période.

### **I. L'aide internationale**

Le 31 mars 2010 à New York, la communauté internationale (55 bailleurs nationaux ou multilatéraux) s'est engagée en faveur d'Haïti à hauteur de 10 milliards de dollars sur longue période, dont 5,57 Mds \$ sur deux ans, ce dernier chiffre incluant 1,11 Md \$ d'annulation de dettes. Pour l'année 2010, les engagements pris par ces mêmes donateurs pour la reconstruction d'Haïti se montaient à 2,01 Mds \$, en excluant les annulations de dettes.

Il ressort du recensement sur les déboursements de l'aide à Haïti effectué par les Nations Unies qu'en 2010, 1,57 Md \$ ont été engagés dont 1,281 Mds \$ ont été effectivement déboursés (1,048 Md \$ d'aide projet, 233 M \$ d'aide budgétaire). Le taux de déboursement, calculé par les Nations Unies, s'établit ainsi à près de 64 % des annonces de contributions faites à New York pour la reconstruction. Par ailleurs, toujours selon les Nations Unies, ont aussi été déboursés 128 M\$ pour des projets d'aide au développement en Haïti qui n'avaient pas fait l'objet d'annonces à New York.

Au total, ce sont donc 1,4 Mds \$ qui auront été versés en Haïti en 2010, soit environ 20 % du PIB haïtien. On peut donc estimer que les déboursements sont conformes aux capacités d'absorption de l'aide par le pays et, dans l'ensemble, aux promesses des donateurs, même si les défis de la reconstruction restent immenses, à l'image de ce désastre sans précédent.

Rappelons enfin, que les chiffres précédemment donnés ne comprennent pas l'aide humanitaire apportée à Haïti par les même bailleurs (aide qui est chiffrée par les Nations Unies à 2,2 Mds \$), non plus que l'aide apportée par des organisations privées ou non gouvernementales.

## **II. La France a tenu ses engagements en matière d'aide à Haïti.**

Le Président de la République a annoncé le 17 février un effort budgétaire de 326 M€ pour Haïti sur deux ans. Hors la part française de l'aide communautaire, cet effort se ramène à 261 M€. A ce jour plus de la moitié (133,5 M€) est d'ores et déjà réalisé : 24,5 M€ d'aide d'urgence (dont 0,8 M€ en fin d'année pour l'épidémie de choléra), 57,5 M€ d'annulation de dette (bilatérale et multilatérale), valorisation à 15 M€ pour l'aide en nature (véhicules de protection civile), 20 M€ d'aide budgétaire, 3,4 M€ d'aide alimentaire, et 13 M€ d'aide projets.

Sont, par ailleurs, déjà engagés 19,5 M€, dont 17,5 M€ pour des projets stratégiques de longue haleine mis en œuvre par l'Agence Française de Développement (Hôpital de Port au Prince et aménagement urbain de deux quartiers de Port au Prince).

Un effort particulier a été fait en matière de formation dans de nombreux domaines : accueil de 450 étudiants haïtiens dans les universités françaises, formation de plusieurs centaines de policiers et de pompiers, accueil d'élèves fonctionnaires haïtiens dans nos établissements de formation (près d'une trentaine d'élèves à l'ENM, 3 élèves haïtiens à l'école nationale du cadastre, soit le cinquième de la promotion annuelle).

En 2011, le budget voté prévoit 30 M€ d'autorisations d'engagements et 20 M€ de crédits de paiement pour l'aide projet de la France à Haïti et 20 M€ d'aide budgétaire. La France continuera, dans la poursuite de son assistance à Haïti, à rechercher des synergies et, le cas échéant des cofinancements avec des partenaires bi- ou multilatéraux, comme elle l'a déjà fait en 2010 (partenariat franco-américain pour la reconstruction de l'Hôpital de Port au Prince), afin de maximiser l'efficacité de son aide, au bénéfice du peuple haïtien.

## **III. La coordination de l'aide et ses instruments : la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) et le Fonds pour la Reconstruction d'Haïti (FRH).**

La Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) répond aux principes adoptés dès la conférence de Montréal, 13 jours seulement après le séisme : reconstruction d'Haïti sur des bases nouvelles, inclusion de tous les partenaires haïtiens et internationaux, coordination de tous les bailleurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle a le mérite, quels que puissent être les défauts de fonctionnement d'une institution de développement d'un type totalement nouveau, de maintenir une certaine dynamique tant du côté haïtien que du côté des donateurs : elle force chacun à la prise de décision et oblige à la coordination, face à des défis qui demeurent immenses.

Comme le souhaitait la France dès l'origine, la CIRH ne se contente pas d'approuver des projets de tous les acteurs, y compris non gouvernementaux (elle en a néanmoins approuvés à hauteur de 3 Mds \$), mais débat désormais également des stratégies sectorielles de reconstruction. La participation de tous ses membres à ses travaux et la transparence de ceux-ci sont des conditions indispensables de son efficacité : la qualité des échanges y est grande, la volonté d'agir en commun pour le peuple haïtien déterminante.

## **Mission Interministérielle pour la Reconstruction d'Haïti.**

La CIRH ne saurait travailler en lieu et place des ministères haïtiens, qu'elle doit, au contraire, contribuer à renforcer techniquement. Elle doit faire place, à l'horizon prévu, à une véritable agence de reconstruction purement haïtienne. C'est dans cet esprit que la France y participe, au côté de tous les Haïtiens et de tous les grands acteurs internationaux.

Les principaux bailleurs se coordonnent également, sous la présidence du ministre des finances haïtien, au sein du Fonds pour la Reconstruction d'Haïti (FRH), fonds fiduciaire multi-bailleurs qui a recueilli en six mois 267 M\$ (dont près de 200 M\$ déjà alloués) et qui restera en fonction jusqu'en 2017. Il peut faciliter les cofinancements des donateurs bi- ou multilatéraux et le bouclage financier de projets d'envergure approuvés par la CIRH mais non entièrement financés.

**Pierre DUQUESNE,**

*Ambassadeur chargé des questions économiques de développement,  
Chef de la mission interministérielle pour la reconstruction d'Haïti du Ministère des Affaires  
Etrangères et Européennes*